

COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

PLAN FIXANT LES LIMITES DES CONSTRUCTIONS DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION "LE VILLAGE"

Approuvé par la Municipalité de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du : 14 août 2006
et du : 11 août 2008

Le Syndic : Le Secrétaire :

Georges Cherix David Golay

Soumis à l'enquête publique du : 21 mars au 19 avril 2007
Soumis à l'enquête publique complémentaire du : 20 août au 18 septembre 2008

Le Syndic : Le Secrétaire :

Georges Cherix David Golay

Adopté par le Conseil Général de Villars-Sainte-Croix dans sa séance du : 7 février 2008
et du : 4 décembre 2008

Le Président : La Secrétaire :

Jean Bischof Christine Dähler-Komi

Approuvé préalablement par le Département compétent

Lausanne, le : 11 mai 2009

Le Chef du Département : Jean-Claude Mermoud

Mis en vigueur le : 22 février 2010

GEA Vallotton et Chanard **SA** - architectes - urbanistes FSU - 28, Rue de Bourg - CH - 1003 Lausanne
Groupe d'Etude en Aménagement du territoire - planification et mobilité urbaine - Tél. 021 310 01 40

0105_limites_constructions_V5.dwg

